

Le Bureau de médiation administrative (BMA)

est une structure permettant de traiter de façon **extrajudiciaire** les **différends** entre l'administration et les administré-e-s

PERDU-E DANS
UNE DÉMARCHE ADMINISTRATIVE ?

DES DIFFICULTÉS AVEC UNE
ADMINISTRATION PUBLIQUE GENEVOISE ?

LE SENTIMENT DE NE PAS AVOIR ÉTÉ COMPRIS-E,
PAS ENTENDU-E PAR L'ADMINISTRATION ?

VOUS REPRÉSENTEZ UNE ADMINISTRATION
ET CHERCHEZ DE L'AIDE DANS UN CONFLIT
AVEC UN-E ADMINISTRÉ-E ?

Contactez-nous !

ÉCOUTE

CONSEIL

INFORMATION

INTERMÉDIAIRE

RESPECT

INDÉPENDANCE

IMPARTIALITÉ

CONFIDENTIALITÉ

FACILITÉ D'ACCÈS

GRATUITÉ

NOTRE RÔLE

ÉCOUTE

Nous vous offrons un cadre dans lequel vous pouvez exposer librement votre situation

CONSEIL ET INFORMATION

Nous vous aidons dans la recherche de solutions et dans la compréhension de procédures

INTERMÉDIAIRE

Nous pouvons prendre contact avec l'administration concernée afin de comprendre votre situation et aider à la recherche de solutions

NOS VALEURS

INDÉPENDANCE, IMPARTIALITÉ, CONFIDENTIALITÉ ET FACILITÉ D'ACCÈS

Nous traitons vos demandes sans parti pris et en toute indépendance

Votre situation sera traitée en toute confidentialité

Vous pouvez contacter le bureau de médiation administrative quel que soit votre lieu de domicile, votre nationalité, votre statut

Nos prestations sont gratuites et nous nous efforçons de traiter votre demande dans les meilleurs délais

Bureau de médiation administrative

✉ Rue Jean-Calvin 8 - Case postale 3964 - 1211 Genève 3 (1^{er} étage)

☎ +41 (0) 22 327 95 79 (Répondeur en cas d'absence)

@ bma@etat.ge.ch

💻 www.ge.ch/lc/bma

Lignes TPG : **2-4-5-7-10-14-19-D** : arrêt Bel-Air / **3-12**: arrêt Place de Neuve / **36** : arrêt Hôtel-de-Ville
Parking Saint-Antoine